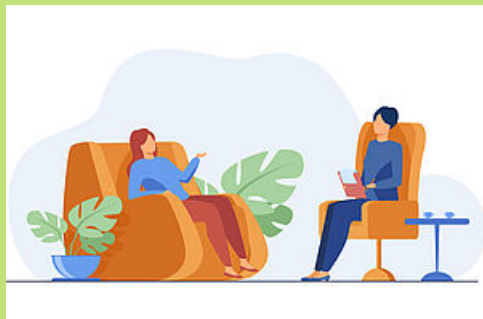


Un soutien psychologique

Le CCAS de la Ville de Belfort propose un Dispositif d'Accès aux Soins Psychologiques (DASP) qui permet aux personnes en situation de précarité financière et sociale d'accéder à des consultations de psychologie en secteur libéral.



Les critères d'accès

Le dispositif est réservé aux adultes de plus de 21 ans, résidant à Belfort en situation de précarité, étant soit :

Bénéficiaires de la Complémentaire Santé Solidaire contributive ou de revenus n'excédant pas le plafond de ressources de celle-ci qui s'élève depuis le 1er avril 2022 à 1035 € / mois pour une personne.

Etudiants boursiers, apprentis ou alternants.

Employés en Structure d'Insertion par l'Activité Economique (SIAE)

Bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH).

Les modalités de prise en charge

Se présenter à l'accueil du CCAS muni des pièces justificatives de domicile et de ressources,

Le patient participe à raison de 3 € par consultation, versés directement au professionnel.

La prise en charge des frais de consultation est assurée par le Centre Communal d'Action Sociale.

